



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 250

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

M. le président. La parole est à M. Francis Saint-Léger, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Francis Saint-Léger. Madame la ministre de l'intérieur, deux membres de l'organisation indépendantiste basque ETA ont été mis en examen et écroués pour l'assassinat de deux gardes civils espagnols le 1er décembre à Capbreton, dans les Landes.

Je tiens avant tout à saluer la mémoire de ces deux jeunes gardes civils âgés seulement de vingt-trois et vingt-quatre ans, lâchement abattus. Quelques jours plus tard, le couple soupçonné de ce crime a été arrêté en Lozère dans le village de Châteauneuf-de-Randon. Il convient d'en féliciter chaleureusement les services de police et de gendarmerie qui ont fait preuve à la fois d'efficacité et de rapidité dans leur travail d'enquête. C'est un grand succès pour nos forces de l'ordre.

En ma qualité d' élu de la Lozère, je souhaitais plus particulièrement souligner le courage et le sang-froid remarquables manifesté par les gendarmes face à des personnes particulièrement déterminées et solidement armées. L'arrestation à laquelle ont procédé huit gendarmes - quatre hommes et quatre femmes appartenant à trois brigades territoriales du département - a eu lieu sans qu'un coup de feu ait été tiré. Cela illustre toute l'importance de l'implantation cantonale des brigades de gendarmerie en matière de renseignement et de maintien de l'ordre.

M. Jean-Paul Lecoq. Ainsi que de la police de proximité !

M. Francis Saint-Léger. Cet événement tragique démontre par ailleurs la nécessité de notre vigilance constante face au terrorisme mais aussi l'exigence d'une coopération plus étroite entre États. À ce sujet, le président du gouvernement espagnol, José Luis Zapatero, et le Président de la République, Nicolas Sarkozy, sont convenus de créer une équipe conjointe d'enquête permanente contre le terrorisme dans les deux pays.

Madame la ministre, quelles mesures de coopération concrètes la France entend-elle mettre en oeuvre pour renforcer la lutte contre le terrorisme ? De façon connexe, quelles sont vos intentions afin de maintenir et de conforter le maillage territorial des brigades de gendarmerie, gage d'une efficacité incontestable ?

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Monsieur le député Saint-Léger, l'attentat de Beyrouth ce matin et celui d'Alger hier nous rappellent que le terrorisme est une réalité quotidienne et un risque permanent. Je voudrais, au nom aussi, je pense, de la représentation nationale, dire notre solidarité au peuple libanais et au peuple algérien, ainsi qu'aux fonctionnaires internationaux qui ont perdu plusieurs des leurs alors qu'ils remplissaient une mission de paix.

Sur notre territoire, deux gardes civils espagnols en mission d'observation ont été tués par l'ETA.

Un député du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Assassins !

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Vous l'avez rappelé : grâce au professionnalisme, à l'efficacité et à la motivation des forces de police et de gendarmerie, deux des assassins ont été interpellés très rapidement. Nous nous associerons tous en la circonstance, j'en suis sûre, pour rendre hommage aux forces de l'ordre.

Bien entendu, ces événements nous montrent qu'en matière de terrorisme la coopération interétatique est

fondamentale. Elle doit néanmoins être renforcée en matière de renseignement - j'ai d'ailleurs demandé à tous nos représentants dans des pays sensibles d'accélérer les moyens de collecte et de remontée des informations. Deuxièmement, il est également indispensable de disposer de systèmes d'information qui fonctionnent en continu. Ils fonctionnaient, et la présence des deux gardes civils en étaient une manifestation, mais j'ai demandé qu'ils fonctionnent dorénavant de manière continue. D'ailleurs, la réforme des services de renseignement à laquelle j'ai d'ores et déjà procédé appuiera cette action.

Le troisième domaine est celui de l'investigation, que vous avez évoqué. Il a été décidé de développer les équipes d'investigation qui avaient été testées à partir de 1986.

Enfin, monsieur le député, oui, le maillage territorial de la gendarmerie a montré son efficience dans cette opération, et il est évident qu'il faut faire en sorte que ce dispositif conserve toute son efficacité.

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Nouveau Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 250

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 décembre 2007